

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 JUIN 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-quatre du mois de juin à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GÉNESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE,

Excusés : Madame Bernadette KOWALEWSKI (Pouvoir à Mme TRIBOULET), M. Franck ROYER, (pouvoir à Mme FAYOLLE) M. Marc SABATIER (pouvoir à M. GENESTE), M. Franck BERCHEM, M. Thierry MAROLLES, Mme Roberte NEBOUT

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/06/24/002
Lotissement « Impasse des Roseaux »
Vente du Lot n° 13

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Mme Le Maire
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération en date du 24 Avril 2015 portant approbation du projet d'aménagement de 3 lots, et autorisant le dépôt du permis d'aménager,

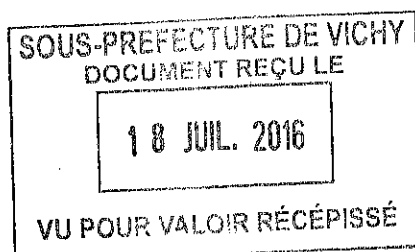
Considérant le permis d'aménager N° PA0315716M00022 délivré à la commune de Magnet pour la création d'un lotissement de 4 lots dont 1 lot voirie en vue de la construction de maisons à usage d'habitation, et fixant le prix de vente des terrains à 28.00€ hors taxes le m².

Considérant le nouveau document d'arpentage établi par M. HUBERT, géomètre expert,

Considérant la demande de Monsieur Damien RENAUD et Melle PLANTIER Christiane demeurant Chemin du Grand Poënat à BILLY souhaitant acquérir le lot n°13 d'une superficie de **1162 m²**

Décide à l'unanimité

- 1) De vendre à Monsieur Damien RENAUD et Melle PLANTIER Christiane
> le lot n°13 situé au n° 2 de l'Impasse des Roseaux, d'une superficie de 1162 m² cadastré Section ZL 132 (C) moyennant le prix de 32 536,00€ H.T
- 2) De désigner Me Elisabeth BREANT Notaire à St Germain des Fossés pour l'établissement des formalités
- 3) Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.



Pour copie conforme
Maire

